

## Droit au retour en formation initiale : point statistique académique au 29 septembre

Quatre mois après le lancement de la campagne de communication « Reviens te former », le service académique d'information et d'orientation (SAIO) communique les premiers chiffres de demandes de retour en formation.

Les jeunes âgés de seize à vingt-cinq ans sortant du système éducatif sans diplôme bénéficient d'un droit nouveau complémentaire aux dispositions qui concernent les publics sans qualification. Il oblige le système de formation et d'orientation à proposer une solution à tous les jeunes qui en feront la demande.

### Accueillir et accompagner les demandeurs sans qualifications

L'accueil des jeunes souhaitant faire valoir leur droit à une durée complémentaire de formation qualifiante ou à un retour en formation professionnelle, est d'ores et déjà assuré par les structures contribuant au service public régional de l'orientation.

Un premier entretien est réalisé et permet d'élaborer avec chaque jeune le projet susceptible de répondre à ses attentes au regard de ses acquis.

Si l'entrée dans la formation choisie ou dans tout autre dispositif (ex : dispositif d'accompagnement à la qualification et à l'insertion professionnelles - DAQIP, module de représentation à l'examen par alternance - MOREA....) ne peut être effective, la prise en charge du jeune dans un établissement d'enseignement de proximité doit être alors préconisée afin de mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement individualisé, phase préparatoire à l'entrée en formation.

L'efficience de ce dispositif reposerait sur une prise en charge personnalisée de chaque jeune assurée par un « **accompagnateur référent** » missionné par le recteur.

### Des premiers chiffres engageants

À ce jour, 91 demandes ont été déposées via le service de rappel, dont dix-sept depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Quatre sont en cours de traitement. Sur les 87 demandes traitées, 24 sont dites « non qualifiées » : sept personnes ne sont en réalité pas demandeuses d'une application « droit au retour en formation initiale » (DRFI) et dix-sept sont déjà titulaires d'une qualification (CAP, BEP). Ces dernières ne sont donc pas éligibles au DRFI.

48 rendez-vous ont été proposés : 47 en centres d'informations et d'orientation (CIO) et un à Pôle Emploi). Huit rendez-vous supplémentaires ont également été proposés à huit personnes qualifiées (donc non éligibles) mais en demande d'accompagnement. Vingt personnes n'ont pu être jointes suite à leur demande.

Le public est fluctuant, il faut laisser au projet le temps de s'installer.

CIO de contact		Dép.
Besançon	27	53
Montbéliard	24	
Pontarlier	2	
Dole	5	19
Poligny	4	
Lons-le-Saunier	3	
Saint-Claude	7	
Vesoul	4	8
Lure	4	
Belfort	11	11
TOTAL	91	

Le rectorat  
communique

Mardi 29 septembre

Contact presse :  
Mathilde Buttefey  
Chargée de communication  
Rectorat  
10, rue de la Convention  
25030 Besançon cedex  
Tél. 03 81 65 49 38  
06 76 62 69 81  
[mathilde.buttefey@ac-besancon.fr](mailto:mathilde.buttefey@ac-besancon.fr)

*Ce communiqué donne les éléments de cadrage qui seront complétés par l'analyse des demandes DRFI dans les trois mois à venir.*